



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



**PACTE DE POLITIQUE ALIMENTAIRE
URBAINE DE MILAN
CADRE DE SUIVI**

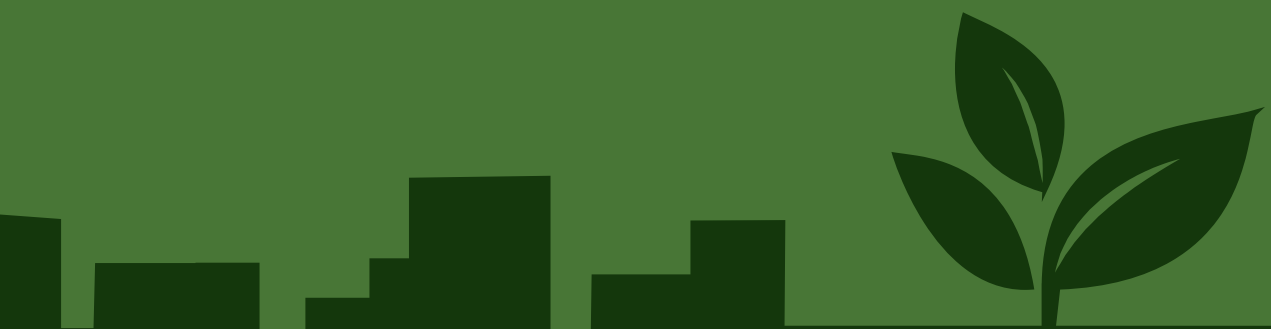




Table des matières

L'alimentation dans un monde en voie d'urbanisation	2
Le cadre de suivi du Pacte de Politique Alimentaire Urbaine de Milan	3
Un outil pour contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030	10
Comment utiliser le cadre de suivi	12
Application du cadre de suivi: aperçu des enseignements des villes pilotes	13
Grille d'indicateurs	18
Références	28



L'alimentation dans un monde en voie d'urbanisation

Aujourd'hui, environ 55% de la population mondiale vit dans des zones urbaines, proportion qui devrait passer à 68% d'ici 2050¹. La plus grande partie de la croissance urbaine se fera en Afrique et en Asie du Sud-Est. Sachant que 70% de tous les aliments produits sont destinés à la consommation dans les villes², les processus d'urbanisation créent à la fois des défis et des opportunités pour créer des systèmes alimentaires sains, justes, économiquement et écologiquement durables.

La pauvreté et l'insécurité alimentaire sont «en cours d'urbanisation³». L'insécurité alimentaire urbaine est très directement liée à la répartition inéquitable des ressources⁴.

En outre, le nombre de personnes en **surpoids** et obèses augmente partout, mais surtout dans les zones urbaines⁵ (en 2017, plus de 38 millions d'enfants de moins de cinq ans étaient en surpoids et 672 millions d'adultes étaient obèses⁶). Une des causes sous-jacentes de cette augmentation - en plus d'une réduction de l'activité physique - a été une évolution des habitudes alimentaires vers un régime alimentaire riche en aliments hautement transformés (riches en sel, en sucre et en matières grasses) au détriment d'un régime alimentaire comprenant des céréales complètes, des tubercules, des légumineuses ainsi que des fruits et légumes frais^{7,5}. Les mauvaises habitudes alimentaires sont, au niveau mondial, parmi les principaux facteurs de risque pour l'augmentation des maladies non transmissibles⁸ ainsi que pour la hausse des dépenses de santé qui en découle⁹.

Le **changement climatique** est également un défi. Les systèmes alimentaires émettent 30% des gaz à effet de serre (GES) de la planète pour lesquels la nourriture (y compris les pertes et le gaspillage alimentaires) fait partie des cinq principaux contributeurs¹⁰. Alors que les marchés alimentaires urbains représentent 70% de l'approvisionnement alimentaire mondial, les villes sont des zones sensibles pour faire face aux chocs et au stress dus au changement climatique¹¹.

Cette dynamique urbaine offre néanmoins de nouvelles opportunités. Les villes petites et moyennes, où vit déjà 34% de la population mondiale, vont connaître les croissances les plus rapides, en particulier en Afrique et en Asie¹. Cette situation est l'occasion de mettre en place des politiques et des programmes relatifs aux systèmes alimentaires durables, ainsi que de favoriser la création d'emplois contribuant à l'amélioration de la qualité de l'alimentation dans le cadre des dynamiques entre zones rurales et urbaines¹². De fait, 60% des territoires de la zone urbaine attendue d'ici à 2030 n'a pas encore été construite¹¹. Cette situation constitue une vraie opportunité pour mettre en place des systèmes alimentaires urbains durables et résilients.

Les acteurs nationaux et la communauté internationale ont reconnu le rôle clé que les villes et les acteurs locaux jouent dans la résolution de ces problèmes interdépendants relatifs aux systèmes alimentaires^{i,ii}.

i Le nouvel agenda urbain a été adopté à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) à Quito (l'Équateur) le 20 octobre 2016. Il a été approuvé par l'Assemblée Générale des Nations Unies lors de sa soixante-huitième séance plénière de la soixante et onzième session, le 23 décembre 2016. Le Nouveau Programme pour les villes place la sécurité alimentaire et la nutrition au centre du développement urbain durable. <http://habitat3.org/wp-content/uploads/NUA-English.pdf>

ii Le 7 mars 2019, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a lancé le Cadre de la FAO pour l'agenda alimentaire urbain. Il s'agit d'une stratégie organisationnelle visant à répondre aux nouvelles demandes des pays, répondant aux demandes par une approche multi-acteurs et multi-niveaux de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans le continuum rural-urbain. <http://www.fao.org/3/ca3151en/CA3151EN.pdf>



Les collaborations verticales entre les gouvernements nationaux et locaux, en partenariat avec le secteur privé et la société civile, revêtent une importance primordiale pour répondre efficacement aux demandes des populations en matière d'alimentation nutritive et accessible pour tous, d'action pour le climat et d'équité sociale, conformément aux objectifs de l'Agenda 2030.

Le cadre de suivi du Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan

En octobre 2015, lors de l'exposition universelle de 2015 tenue à Milan et consacrée au thème «Nourrir la planète, énergie pour la vie», plus de cent villes de tous les continents ont signé le Pacte de Politique Alimentaire Urbaine de Milan (MUFPP), un accord non-contraignant sur les politiques alimentaires urbaines conçues «par les villes pour les villes» <http://www.milanurbanfoodpolicypact.org>

Les maires des villes se sont engagés à développer des systèmes alimentaires durables et résilients, à offrir à tous des aliments de qualité et accessibles, à protéger la biodiversité et à lutter contre le gaspillage alimentaire.

L'attention portée par les municipalités à cette initiative a révélé la nécessité d'approfondir l'attention portée aux problèmes pressants sur une base coopérative et a souligné l'urgence de définir des modèles pour une approche intégrée des systèmes alimentaires urbains.

En 2019, le Pacte de la politique alimentaire urbaine de Milan réunissait 199 villes, illustrant comment un nombre toujours croissant de villes s'emploie à rassembler les organisations de la société civile (OSC), le secteur privé et les décideurs pour atteindre des objectifs de développement plus vastes au moyen de systèmes alimentaires.

Les engagements pris au travers du pacte illustrent le rôle des villes dans la transformation des systèmes alimentaires urbains pour une meilleure durabilité. Il comprend également un plan d'actions de 37 actions recommandées organisées en six axes opérationnels:



Gouvernance alimentaire



Régimes durables et nutrition



Équité sociale et économique



Production alimentaire



Approvisionnement et distribution



Gaspillage alimentaire



Malgré le nombre croissant d'initiatives en faveur de l'alimentation en milieu urbain dans de nombreuses villes, l'un des principaux défis exprimés par les villes signataires du MUFPP consiste à mesurer l'impact de ces processus et initiatives politiques.

Depuis 2016, la FAOⁱⁱⁱ et le Secrétariat du MUFPP, avec le soutien de la Fondation RUAF^{iv}, ont collaboré à l'élaboration d'un ensemble novateur et complet d'indicateurs et de directives méthodologiques pour suivre les mesures recommandées par le MUFPP conformément aux demandes, aux capacités et aux obligations administratives des villes.

Dans le cadre d'un processus de consultation auquel ont participé plus de 40 villes une première liste d'indicateurs a été présentée en octobre 2017 à Valence lors de la troisième réunion annuelle du MUFPP.

Un groupe de 16 villes a participé activement, à travers une série de webinaires, à la finalisation du cadre de suivi du Pacte de Milan^v. Ce projet de liste d'indicateurs a été sélectionné sur la base des éléments suivants:

- existence d'au moins un indicateur pour chaque action/résultat recommandé du MUFPP;
- pertinence et disponibilité des données;
- haute pertinence mais pas de disponibilité des données;
- considérations méthodologiques (faisabilité).

La liste finale des indicateurs - ainsi que les directives méthodologiques - a été présentée lors de la réunion annuelle du MUFPP à Tel-Aviv en 2018. Le cadre de suivi fournit une série d'indicateurs qui, pris ensemble, participent à la mise en œuvre des systèmes alimentaires durables - systèmes alimentaires assurant la sécurité alimentaire et la nutrition pour TOUS de manière à ce que les bases économiques, sociales et environnementales pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition pour les générations futures ne soient pas compromises¹³.

iii L'équipe interservices de la FAO qui a contribué au cadre de suivi a été composée par: Anne Kepple, Michela Carucci, Guido Santini, Thierry Giordano, Erdgin Mane, Mark McGuire, Jorge Fonseca, Vito Cistulli et Cristian Morales Opazo. La coordination de l'équipe était assurée par José Rosero Moncayo, Directeur de la Division de statistique à la FAO. <http://www.milanurbanfoodpolicypact.org/wp-content/uploads/2017/12/FAO-Team-working-on-Indicateurs.pdf>.

iv La Fondation RUAF est un partenariat mondial pour une agriculture et des systèmes alimentaires urbains durables. Le Partenariat est constitué d'institutions d'experts stratégiquement sélectionnées, ayant une expérience significative en agriculture urbaine ou travaillant sur des solutions de systèmes alimentaires urbains, et comprenant des villes, des instituts de recherche et des ONG. <https://www.ruaf.org/about-ruaf>. L'équipe de RUAF qui a contribué au cadre d'indicateurs était composée de Marielle Dubbelling, Joy Carey et Brian Cook.

v Antananarivo, Austin, Birmingham, Copenhague, Curitiba, Ede, Milan, Nairobi, Quito, São Paulo, Tirana, Toronto, Vancouver, Washington, West Sacramento, Windhoek





Nature et portée du Cadre de Suivi

Le cadre de suivi a pour objectif de servir d'instrument aux villes et aux acteurs de l'alimentation des villes pour identifier les priorités en matière de politiques et de programmes liés à l'alimentation. Le cadre sert également à illustrer dans quelle mesure les «changements souhaités» se produisent et/ou quel est l'impact de ces changements. S'il est mesuré périodiquement, le cadre peut être utilisé pour évaluer les lacunes en matière d'avancement des politiques et de mobilisation des ressources, ainsi que pour révéler l'amélioration globale des systèmes alimentaires urbains.

- **Le cadre a été conçu pour aider les villes et les responsables infranationaux**, en charge de la conception des politiques, projets et investissements en matière de systèmes alimentaires, à sélectionner les indicateurs appropriés pour suivre les actions et leurs impacts (positifs ou négatifs) sur divers objectifs de développement liés à l'alimentation.
- **Le cadre ne représente pas les recommandations officielles de la FAO** concernant des indicateurs ou des méthodologies spécifiques. Il ne fournit pas de conseils détaillés sur la manière de collecter un indicateur donné, mais les directives méthodologiques pour chaque indicateur suggèrent des «approches» et renvoient à des éléments indicatifs pertinents. Le cadre vise uniquement à fournir des informations sur les indicateurs, les méthodologies, les applications et les concepts susceptibles d'être pris en compte dans le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et investissements dans les systèmes alimentaires urbains.
- **Il n'est pas envisagé** qu'une seule ville et/ou partenaire public ou privé collecte des données sur tous les indicateurs présentés dans le cadre. Le type de politique et les priorités de développement guideront la sélection, ainsi que la faisabilité de la collecte de données compte tenu des ressources disponibles et d'autres contraintes.
- **Le cadre n'a pas été conçu pour comparer les villes** et établir des systèmes de classement mondiaux. Cependant, il peut être un outil utile pour les villes et les experts afin de leur permettre d'analyser conjointement les dynamiques en place, de comparer les expériences et les progrès et de mettre en évidence le rôle croissant des villes pour rendre les systèmes alimentaires plus durables.
- **Les villes et les acteurs de l'alimentation peuvent utiliser le cadre** pour lancer des approches plus collaboratives et synergiques entre les différents services techniques municipaux, des groupes de parties prenantes et le gouvernement national afin de relever de manière systématique les défis du système alimentaire.

Public cible

Le public cible de ce cadre est principalement constitué par les collectivités locales, les professionnels du développement et les experts de l'alimentation travaillant sur des projets et programmes urbains liés à l'alimentation. Bien que les indicateurs aient été conçus pour suivre les progrès des actions recommandées par le MUFPP, ils servent d'outil à toutes les villes, professionnels du développement, organisations privées, instituts de recherche et OSC travaillant sur les systèmes alimentaires urbains et les liens entre zones urbaines et rurales.



Structure du cadre

Les six axes opérationnels définis par le pacte de Milan structurent le cadre de suivi qui comprend:

- un ensemble **de résultats sectoriels** ou «direction souhaitée»;
- un ensemble **d'actions recommandées** pour atteindre les résultats escomptés (liées aux résultats sectoriels);
- **des indicateurs** à utiliser pour suivre l'amélioration des résultats attendus des villes.

Pour chaque indicateur, des consignes méthodologiques peuvent être téléchargées à partir de la matrice des indicateurs (p. 18 et suivantes), ou pour l'ensemble des 44 indicateurs regroupés à l'adresse : <http://www.fao.org/3/CB4036EN/CB4036EN.pdf> (uniquement en anglais).

Au moins un indicateur pour chacune des 37 actions recommandées a été identifié, pour un total de 44 indicateurs formulés ou adaptés à partir de cadres de suivi existants^{vi} (voir Figure 1, p. 9). La liste complète des 44 indicateurs peut être consultée pages 18 et suivantes.

Résultats sectoriels

Les résultats sectoriels (ou «direction souhaitée») sont les changements que les villes souhaitent voir à l'avenir: c'est-à-dire les changements qui caractérisent un système alimentaire plus résilient et plus durable.

Les résultats correspondent aux bénéfices que les villes devraient pouvoir obtenir en appliquant des politiques et des programmes spécifiques en partenariat avec un plus grand nombre de parties prenantes (des universités et des organismes publics au secteur privé ainsi qu'aux OSC). Cependant, étant donné que de nombreux facteurs contribuent à la réalisation des résultats politiques, l'atteinte des résultats à long terme ne peut pas relever d'actions considérées isolément les unes des autres. En outre, les résultats des processus d'élaboration des politiques et des collaborations multi-acteurs ne sont souvent visibles qu'à moyen et long termes.

Les résultats sectoriels contribuent à quatre domaines d'impact plus larges et objectifs de développement (voir Figure 2, p. 9):

- engagement et responsabilité des citoyens dans l'élaboration des politiques (améliorés);
- santé, nutrition et sécurité alimentaire (améliorées);
- pauvreté (réduite) et croissance économique et équité (améliorées);
- impact environnemental et empreinte (réduits) .

Actions recommandées

Les actions recommandées constituent autant d'options dont disposent les villes et les acteurs de l'alimentation pour atteindre les résultats souhaités au niveau local. Ces actions s'appuient sur l'expérience directe des villes et prennent en compte les engagements et objectifs parti-

vi Le cadre d'indicateurs du projet City Region Food System (CRFS) a été une ressource précieuse pour l'élaboration du cadre de suivi du MUFPP. <http://www.fao.org/in-action/food-for-cities-programme/toolkit/crfs-assessment/Indicateur-framework/en/>.



nents du Pacte de Milan. Bien que les options aient été organisées en groupes thématiques, elles devraient être considérées comme des «points d'entrée» concourant à la réalisation de systèmes alimentaires durables.

La plupart des initiatives (telles que les repas scolaires ou les jardins communautaires) peuvent relever de la compétence de plusieurs agences ou départements municipaux, mais auront une incidence sur une série d'objectifs de développement durable.

Indicateurs

Les indicateurs fournissent des informations sur le fonctionnement d'un processus. Ils constituent également une base pour réfléchir les améliorations ultérieures. Le but des indicateurs est d'aider à mesurer dans quelle mesure les «changements souhaités» se produisent. Les indicateurs permettent également d'identifier les changements nécessaires dans les stratégies ou les directions d'intervention, en particulier lorsqu'ils sont suivis sur une période donnée. Les indicateurs peuvent être utilisés pour établir une base de référence à partir de laquelle mesurer les progrès ou les changements en cours.

Les indicateurs sont des variables mesurables qui rendent compte de certains concepts non mesurables. Ils sont utilisés pour mesurer les résultats et/ou les produits liés à la réalisation d'un objectif.

Les indicateurs peuvent être directement liés à des résultats ponctuels découlant d'interventions spécifiques et/ou à des projets ciblant des résultats à moyen et à long terme qui sont systématiquement le résultat de différentes actions liées.

Par exemple, lorsqu'on évalue l'amélioration de la dimension de la politique d'équité sociale et économique, certains indicateurs se concentrent sur des indicateurs de résultats à court terme tels que: n°19 Pourcentage de personnes bénéficiant de programmes d'aide alimentaire/d'aide sociale; n°20 Pourcentage d'enfants et de jeunes (âgés de moins de 18 ans) bénéficiant de programmes scolaires alimentaires ou n°24 Nombre d'offres de formation et de perfectionnement en alimentation et en nutrition, en accès à l'emploi et en leadership. Un indicateur tel que n°18 Pourcentage de ménages souffrant d'insécurité alimentaire selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES) est destiné à être utilisé pour suivre les changements à moyen et à long terme qui résultent souvent de politiques et d'actions interdépendantes.

Les 44 indicateurs peuvent être organisés en deux groupes principaux:

- **Indicateurs binaires d'auto-évaluation** qui examinent la présence (ou l'absence) d'un élément et/ou d'une politique spécifique. Exemples: n°2 Présence d'une structure multi-acteurs active en charge de l'élaboration et de la programmation de politique alimentaire (par exemple: conseils de gouvernance alimentaire; partenariats alimentaires; coalitions dans le domaine de l'alimentation); partenariats alimentaires; coalitions dans le domaine de l'alimentation); n°6 Existence d'un plan de gestion des approvisionnements alimentaires d'urgence/de résilience alimentaire pour la municipalité (en cas de catastrophes; vulnérabilités dans la production alimentaire, les transports, l'accès, les chocs socio-économiques, etc.) sur la base d'une évaluation des risques et de la vulnérabilité du territoire; n°16 Présence de programmes/politiques favorisant la disponibilité d'aliments nutritifs et diversifiés dans les établissements publics; n°39 Présence d'une législation sur la sécurité sanitaire des aliments et de procédures de mise en œuvre et d'application. Cette typologie d'indicateurs est souvent complétée par un ensemble de qualificatifs permettant de comprendre les progrès accomplis au fil du temps.



➤ **Indicateurs quantitatifs** utiles pour mesurer les pourcentages, les nombres absolus et/ou les taux correspondant aux progrès réalisés par rapport à des niveaux de référence spécifiques. Exemples: n°9 Coûts moyen du panier alimentaire à l'échelle de la ville/de la communauté; n°10 Consommation quotidienne individuelle moyenne de viande; n°18 Pourcentage de ménages souffrant d'insécurité alimentaire selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES); n°29 Proportion de terres agricoles dans la zone municipale en agriculture durable; n°38 Proportion des dépenses publiques dédiées à des achats de produits alimentaires de sources éthiques durables et de chaînes d'approvisionnement plus courtes (locales/régionales); n°44 Volume annuel total des excédents alimentaires récupérés et redistribués pour la consommation humaine.

La mise en œuvre des indicateurs de performance nécessitera différents niveaux de désagrégation (classification/analyse) en fonction des besoins spécifiques (voir Directives méthodologiques).

NB: Des termes tels que «désert alimentaire», langage courant en Amérique du Nord, devront peut-être être adaptés aux contextes locaux - villes d'Afrique ou d'Asie, par exemple.

FIGURE 1 Relation entre les 44 indicateurs et les 6 axes opérationnels du Pacte de Milan

Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan

d'après de BCFN, 2019 Food & Cities

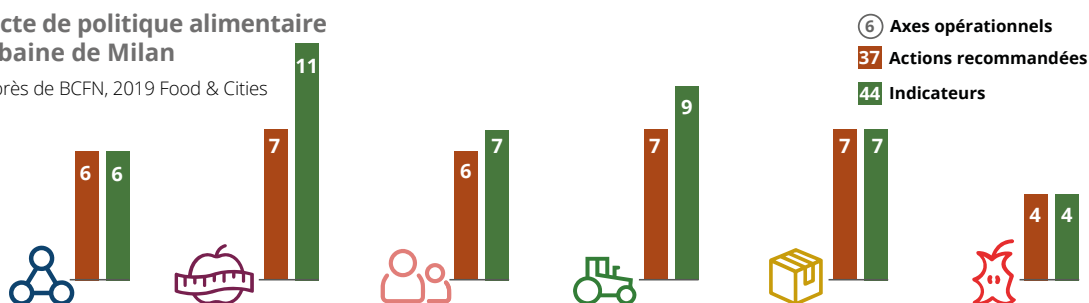
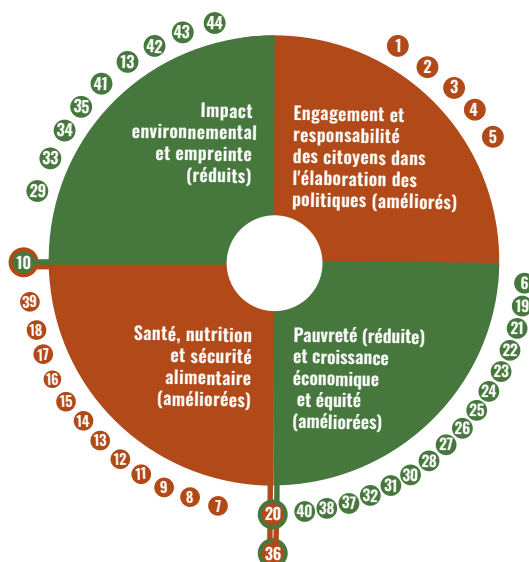


FIGURE 2 Positionnement des 44 indicateurs au regard des quatre domaines d'impact





Un outil pour contribuer à la réalisation de l'agenda 2030

En 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les 17 objectifs de développement durable (ODD). Figure 3

Les municipalités - avec leurs liens étroits avec les habitants, les entreprises locales et les organisations de la société civile - sont essentielles à la mise en œuvre de la plupart des ODD, et pas seulement de l'ODD 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Considérant que la plupart des politiques et des investissements sous-jacents nécessaires à la réalisation des ODD relèvent d'une responsabilité partagée à tous les niveaux de tous les gouvernements, l'agenda 2030 nécessite un engagement et une coordination appropriés avec les gouvernements locaux et régionaux.

Le rôle des villes dans la promotion des politiques alimentaires urbaines est crucial non seulement pour rendre les systèmes alimentaires durables, mais également pour atteindre les objectifs de développement durable.

Le cadre d'indicateurs du MUFPP a été conçu pour servir d'outil clé pour compléter la mise en œuvre des ODD au niveau local.

Concrètement, le cadre de suivi peut servir d'instrument pour expérimenter des solutions innovantes et des collaborations entre villes et gouvernements nationaux en matière de collecte, de gestion et de diffusion de données, pouvant être étendues dans tous les territoires. Cela peut également contribuer à aider à concevoir des politiques alimentaires nationales inclusives et résilientes qui rendent nos villes et nos zones rurales connectées des lieux de «vie saine et équitable».

FIGURE 3

Objectifs de Développement Durable





TABEAU 1 Relation entre les 6 axes opérationnels du Pacte de Milan, les 44 indicateurs et les Objectifs de Développement Durable

AXES OPÉRATIONNELS MUFPP	INDICATEUR	ODD CIBLES
Gouvernance	1	
	2	16.6 - 17.7
	3	
	4	16.10
	5	16.10
	6	
Promouvoir une alimentation durable et une bonne nutrition	7	2.1
	8	2.2
	9	1.4
	10	2.c
	11	12.8 - 2.4
	12	2.2 - 3.4
	13	2.2 - 3.4
	14	2.2 - 3.4
	15	2.2
	16	2.2
17	2.2	
Assurer l'équité sociale et économique	18	6.1
	19	2.2
	20	2.2
	21	2.3 - 8.3
	22	2.1
	23	1.3 - 1.b - 2.1 - 2.2 - 12.3
	24	4.7
Soutenir la production alimentaire	25	11.a
	26	11.a
	27	11.a - 15.5 - 15.9
	28	2.3 - 15.5 - 15.9
	29	11.a - 2.4 - 15.5 - 15.9
	30	2.4
	31	11.a
	32	11.a
	33	12.5
Approvisionnement et distribution alimentaires	34	13.2
	35	11.b
	36	2.2
	37	2.2
	38	12.7
	39	
	40	
Prévenir le gaspillage alimentaire	41	4.7 - 12.3
	42	4.7 - 12.3
	43	12.3
	44	12.3



Comment utiliser le cadre de suivi

Le cadre de suivi s'appuie sur les six axes opérationnels du MUFPP (première colonne). Ensuite, pour chaque axe, le cadre définit les résultats sectoriels correspondants (changement souhaité); les actions recommandées (pour atteindre les résultats) et, enfin, les indicateurs qui se rapportent à la fois aux résultats sectoriels et aux actions recommandées.

Les villes utilisant le cadre doivent examiner les questions suivantes:

- Quelles sont les priorités de mes systèmes alimentaires locaux pour chacune des six axes du MUFPP?
- Qu'est-ce que je veux réaliser dans les 2 à 5 prochaines années?
- Quelles actions dois-je entreprendre pour atteindre ces résultats?
- Quels indicateurs sont les plus utiles pour établir une base et suivre les progrès en cours par rapport aux domaines de travail prioritaires sélectionnés?

Un manuel, fournissant des conseils pratiques pour toutes les villes souhaitant adopter et mettre en œuvre un cadre de suivi adapté à leur propre contexte, est disponible à l'adresse suivante <http://www.fao.org/documents/card/en/c/CB4181en/> (uniquement en anglais).

Consignes méthodologiques pour l'utilisation des indicateurs

Des consignes méthodologiques ont été élaboré pour chaque indicateur afin d'en faciliter leur utilisation. Chaque consigne contient des informations sur:

- la raison du choix de cet indicateur;
- comment l'indicateur est construit;
- un glossaire pour clarifier les termes techniques;
- des explications sur les types de données requises;
- comment les données peuvent être collectées;
- l'expertise et les ressources nécessaires;
- des exemples montrant comment certaines villes ont déjà collecté et analysé des données et utilisé cet indicateur.

Chaque directive met également en évidence les liens avec les objectifs de développement durable et les objectifs connexes. Les villes peuvent sélectionner, adapter et regrouper les options de ces consignes en fonction de leurs situations.

En complément de ces consignes méthodologiques, des liens vers des documents d'information connexes et des exemples de bonnes pratiques sont disponibles.

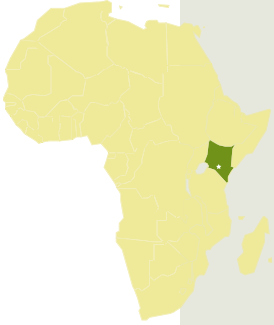
Ces consignes méthodologiques peuvent être téléchargées, indicateur par indicateur, à partir de la matrice des indicateurs (p. 18 et suivantes), ou pour l'ensemble des 44 indicateurs regroupés à l'adresse : <http://www.fao.org/3/CB4036EN/CB4036EN.pdf> (uniquement en anglais).

Application du cadre d'indicateurs: aperçu des villes pilotes

Pendant une grande partie de 2019, les villes d'Antananarivo (Madagascar); Quito (l'Équateur) et Nairobi (Kenya) ont participé à un projet pilote visant à commencer à utiliser le cadre de suivi au niveau local et à partager leur apprentissage avec d'autres villes.

Chaque ville a sélectionné plusieurs indicateurs liés à leurs priorités stratégiques spécifiques. Chaque ville a exploré des moyens d'identifier les données pertinentes, des méthodes de collecte et d'analyse pour tirer le meilleur parti possible des données ainsi réunies. Le projet pilote est un «tremplin» pour l'établissement de nouvelles priorités de travail. Les informations qui suivent sont liées au processus d'utilisation du cadre d'indicateurs. Des recommandations rela-





Nairobi, Kenya

«Le projet pilote du cadre de suivi du MUFPP à Nairobi a permis de réunir différents secteurs du comté de la ville de Nairobi (NCC) avec d'autres organisations clés. Cela s'est produit à deux niveaux clés; tout d'abord, au niveau du groupe consultatif intersectoriel (CCG) au sein du NCC - qui réunit l'éducation, la santé, l'environnement, l'eau, la planification et le commerce, afin de dialoguer avec le secteur de l'alimentation et de l'agriculture sur les indicateurs et l'alimentation en général - pour trouver des liens entre le cadre d'indicateurs et le projet de stratégie sur les systèmes alimentaires de Nairobi», explique le Dr. Karugu, chef par intérim de la Direction des systèmes alimentaires de Nairobi.

Le projet pilote a également servi de catalyseur aux travaux d'un groupe de travail plus restreint sur les indicateurs du MUFPP, chargé de gérer la collecte et l'analyse de données et comprenant le personnel du NCC, C40 (le réseau des mégapoles engagées dans la lutte contre le changement climatique), la FAO et l'Institut Mazingira.

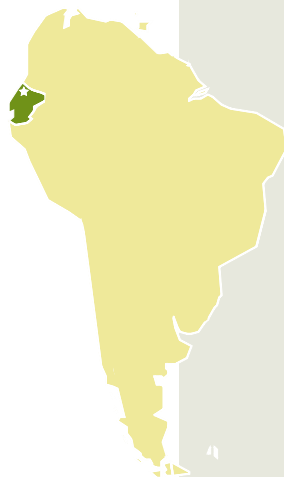
Le besoin de données pour éclairer les cadre de suivi a révélé des goulots d'étranglement et des obstacles à la manière dont les données sont collectées, partagées et stockées au sein du NCC. La collaboration intersectorielle a permis de trouver des solutions pour améliorer la collecte et l'analyse de données.

Les indicateurs ont également aidé les parties prenantes à identifier les liens au sein du système alimentaire, par exemple, en quoi un indicateur de débouché commercial n° 36 est potentiellement lié à des indicateurs de santé n°11 et n°12.

«Les travaux antérieurs sur l'évaluation des systèmes alimentaires ne comportaient pas de perspective de suivi, mais les indicateurs du MUFPP fournissent désormais une base pour la recherche/la production de savoir permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de systèmes alimentaires durables», déclare Rebeccah Wanjiru, du bureau de la FAO à Nairobi.

«Le cadre de suivi du MUFPP aide à encadrer les travaux futurs de C40 sur le système alimentaire et la résilience au changement climatique, notamment les liens entre les déchets et les denrées alimentaires - et le fait d'empêcher les déchets de parvenir à la décharge», déclare Stephen Otieno, conseiller en alimentation à Nairobi, groupe de leadership sur le climat de C40 Cities.

«Les résultats permettent aux parties prenantes de mieux comprendre les actions et les interventions prioritaires du système alimentaire, ce qui rend le travail précis et plus significatif», a déclaré Winfred Katumo, chef de projet, comté de la ville de Nairobi. «C'est une révélation qui crée une synergie et nous permet de réunir différentes perspectives pour résoudre des problèmes avec de nouvelles solutions», ajoute Katumo. «Cela suscite l'enthousiasme des membres du Secrétariat car il s'agit d'une autoévaluation - quelque chose de nouveau et d'intéressant», ajoute Diana Lee-Smith de l'Institut Mazingira.



Quito, l'Équateur

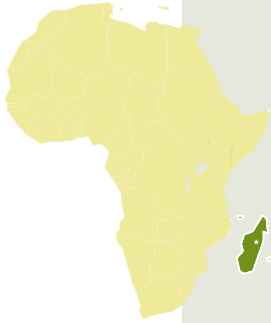
«La participation de Quito au projet pilote de mise en œuvre d'indicateurs du MUFPP a permis à la ville de sensibiliser et de renforcer l'engagement en faveur du changement et de donner ainsi plus de pouvoir aux organes municipaux», écrit Alexandra Rodríguez Dueñas, responsable du projet d'agriculture urbaine participative AGRUPAR Conquito. «Le cadre a permis de promouvoir l'idée que tout le monde peut être un agent de changement, en proposant aux décideurs locaux des thèmes novateurs pour la planification municipale (gouvernance, régime alimentaire durable, réduction des pertes et gaspillages d'aliments), en apportant des preuves de l'état actuel des choses tout en établissant de nouvelles collaborations telles que le processus de collecte de données, qui nous a obligés à rechercher d'autres acteurs du système alimentaire, en particulier ceux poursuivant des objectifs similaires de durabilité et de résilience. La participation au projet pilote a également renforcé le processus multisectoriel promu par le Pacto Agroalimentario de Quito (PAQ)^{vii} depuis 2017.»

«La production de connaissances a favorisé un changement significatif des pratiques. Le processus a permis à Quito de réfléchir attentivement aux expériences de ceux qui bénéficient le moins du système alimentaire actuel de la ville. Par exemple, une meilleure connaissance des luttes quotidiennes des habitants pour leur survie, ainsi que leurs connaissances, leurs priorités et leurs propositions pour créer un monde plus sain et plus durable. Nous avons également approfondi la réflexion sur les approches de développement des processus de transformation et sur ce que cela signifie pour la conception de notre propre collecte de données, analyse et interventions.»

«Le processus a permis de clarifier de nombreuses lacunes spécifiques dans la surveillance du système alimentaire de Quito, telles que l'absence de moyens pour la systématisation des expériences, l'absence de données fiables et le manque de mesure des actions. Nous avons rencontré un manque d'intérêt de la part de certains responsables municipaux et l'absence de politique publique répondant aux enjeux du système alimentaire.» Mme Rodríguez Dueñas conclut: «À Quito, ce processus a été important et nous essayons de mettre en valeur et de valoriser la diversité des connaissances et des expériences qui coexistent dans chaque processus social et dans chacune des interventions analysées».

tives à des indicateurs spécifiques seront disponibles fin 2019.

vii <http://gobiernoabierto.quito.gob.ec/wp-content/uploads/documentos/sistemaagro/index.html>



Antananarivo, Madagascar

La Commune Urbaine d'Antananarivo (CUA), l'organe directeur de la ville, a commencé à définir sa vision stratégique - identifiant les priorités et contribuant à un plan d'action pour la politique alimentaire en 2017. Une équipe a été créée au sein du bureau du premier adjoint au maire pour faciliter la coordination des différents départements de la CUA impliqués dans des actions de politique alimentaire (développement social, éducation et nutrition, planification urbaine et finances).

L'agent principal a travaillé en étroite collaboration avec les principales parties prenantes (acteurs publics et privés, organisations de la société civile, organisations de recherche et universitaires) pour élaborer des stratégies communes et coordonner le processus de collecte de données afin d'identifier les impacts des politiques alimentaires. Cette action a abouti à la décision de mettre en œuvre le cadre d'indicateurs du MUFPP afin d'organiser les données existantes du système alimentaire dans la base de données interne de la CUA et les données générées par les partenaires de la CUA.

Le processus pilote du MUFPP aide à déterminer le niveau de priorité que l'alimentation a dans le programme de la municipalité.

À la suite de ce projet, la CUA a reçu une réponse enthousiaste de la part de toutes les parties prenantes, souhaitant participer à la consolidation de l'approche multisectorielle par la création du premier comité de la politique alimentaire d'Antananarivo.

Le processus de collecte de données a contribué de manière significative à un processus décisionnel participatif, par le partage de données et l'évaluation des priorités à inclure dans les futurs plans d'action menés par des acteurs externes et par les initiatives de la CUA.

Les parties prenantes ont compris que la municipalité était désireuse de les soutenir et de faciliter l'élaboration d'un plan d'action commun visant à améliorer la filière alimentaire de la ville. Les données collectées seront rassemblées dans un seul document, qui concernera les six axes du MUFPP - et pour chaque axe, un ensemble d'indicateurs adaptés au contexte local sera déterminé pour un suivi ultérieur. En outre, un ensemble de directives et d'actions recommandées sera proposé pour accompagner la vision du Comité de la politique alimentaire.

«Tout ce processus a été rendu possible grâce à l'assistance technique de la FAO et de RUAF, qui nous a fourni des outils concrets pour mesurer les actions et les résultats existants, exercice qui s'est révélé rentable et durable pour l'avenir de la mise en œuvre de la politique» déclare Tokiana Rakotonirainy, responsable de la politique alimentaire, cabinet du maire de la commune urbaine d'Antananarivo.



La ville de Milan a elle-même commencé à travailler sur le cadre d'indicateurs afin d'inclure de nouveaux paramètres dans le système de suivi et d'évaluation de la ville. La métropole la plus peuplée d'Italie procède actuellement à une évaluation initiale pilote en collaboration avec les parties prenantes des secteurs public et privé sur le gaspillage alimentaire et les marchés publics, conformément aux indicateurs proposés par le projet du MUFPP.

Conformément aux priorités de la politique alimentaire de Milan, votées en 2015 par le conseil municipal^{viii}, la municipalité de Milan a des objectifs clairs pour le système alimentaire de la ville^{ix} ces derniers étant:

- Garantir une alimentation saine pour tous
- Promouvoir la durabilité du système alimentaire
- Fournir une culture alimentaire et une éducation nutritionnelle
- Lutte contre le gaspillage
- Soutenir et promouvoir la recherche scientifique dans le secteur agroalimentaire

Le cadre de suivi du MUFPP devient donc l'outil privilégié pour suivre les actions et les progrès de la politique alimentaire, ainsi que l'instrument permettant de contribuer à la réalisation des ODD dans la ville.

En 2019, Milan analysait les indicateurs avant leur mise en œuvre. Le travail consiste à sélectionner des indicateurs pertinents pour des contextes spécifiques, à cartographier la disponibilité des données et à mettre au point un système de gestion permettant de mettre à jour les informations. Bien qu'avoir une politique alimentaire systémique ait été un avantage indéniable (et ait fortement guidé le processus), la municipalité tente de réduire le nombre d'indicateurs pour mettre en œuvre les plus pertinents.

viii <http://www.foodpolicymilano.org/wp-content/uploads/2019/03/DGC-25-2015.pdf>

ix <http://www.foodpolicymilano.org/>



Grille d'indicateurs

AXES OPÉRATIONNELS DU PACTE DE MILAN	RÉSULTATS SECTORIELS	ACTIONS RECOMMANDÉES ^x
Gouvernance (assurer un environnement propice à une action efficace)	Des structures de gouvernance alimentaire participative existent et sont inter-juridictionnelles, multisectorielles et multi-acteurs	1. Faciliter la collaboration entre différents services et organismes municipaux et rechercher la cohérence des politiques et programmes sectoriels qui influent sur le système alimentaire à différents niveaux administratifs.
	Les structures de gouvernance alimentaire participative améliorent la transparence, l'appropriation, la collaboration et le co-investissement pour et entre les différentes parties prenantes	2. Accroître la participation des parties prenantes au niveau municipal à travers le dialogue politique et, le cas échéant, ainsi qu'à travers l'éducation et la sensibilisation.
	Des politiques, lois et stratégies alimentaires urbains existent et sont intégrées à d'autres politiques, processus de planification et programmes	4. Développer ou réviser les plans et politiques alimentaires urbains et attribuer au sein de l'administration municipale les ressources nécessaires aux politiques et aux programmes alimentaires.
	Des mécanismes de partage des connaissances sont développés et utilisés pour l'élaboration de politiques alimentaires et leur évaluation. Ceci est possible en améliorant la disponibilité, la qualité, la quantité, la couverture, la gestion et l'échange de données relatives aux systèmes alimentaires urbains, y compris la collecte de données officielles et de données générées par la société civile et d'autres partenaires.	3. Identifier, localiser et évaluer les expériences locales et les initiatives alimentaires de la société civile afin de traduire les bonnes pratiques en programmes et en politiques adaptées.
	Le système alimentaire est inclus dans les plans d'évaluation de la vulnérabilité et de réponse aux catastrophes élaborés par la ville.	5. Créer ou améliorer les systèmes d'information multisectoriels favorisant l'élaboration et le suivi des politiques. 6. Élaborer une stratégie de réduction des risques de catastrophes pour augmenter la résilience des systèmes alimentaires urbains.

X. La numérotation des actions recommandées respecte la déclaration du MUFPP.



INDICATEURS^{xi}

1. Présence d'un organe municipal interservices actif impliqué dans la prise de décisions concernant les politiques et programmes alimentaires (groupe de travail interservices sur l'alimentation, bureau de la politique alimentaire, par exemple).

Permet l'(auto)évaluation de la présence, de la représentation multi-acteurs, de l'intégration, du fonctionnement et de l'efficacité d'un organe ou d'un mécanisme de coordination interservices/sectoriel de l'alimentation. Cela aide à identifier les points à améliorer.

2. Présence d'une structure multi-acteurs active en charge de l'élaboration et de la programmation de politique alimentaire (par exemple: conseils de gouvernance alimentaire; partenariats alimentaires; coalitions dans le domaine de l'alimentation).

Permet l'(auto)évaluation de la présence, la représentation multi-acteurs, le fonctionnement et l'efficacité d'un organe ou mécanisme multi-acteurs pour la politique et la planification en matière d'alimentation en milieu urbain. Cela aide à identifier les points à améliorer.

3. Présence d'une politique, d'une stratégie et/ou de plans d'action alimentaires municipaux.

Permet l'(auto)évaluation de la présence et le niveau de mise en œuvre d'une stratégie/politique et/ou d'un plan d'action municipal concernant l'alimentation de la ville. Si nécessaire, une évaluation critique de la stratégie/politique réelle et/ou du plan d'action lui-même peut être mise en œuvre. Les deux exercices aident à définir les domaines à améliorer.

4. Présence d'un inventaire des initiatives et des pratiques en matière d'alimentation durable pour orienter l'élaboration et le développement des politiques et programmes municipaux alimentaires.

Permet l'(auto)évaluation de la présence et l'utilisation d'un inventaire des initiatives et des pratiques alimentaires locales visant à orienter l'élaboration et le développement des politiques et programmes municipaux alimentaires. Cela peut stimuler le développement ou l'actualisation d'un tel inventaire et définir des recommandations pour une meilleure utilisation.

5. Présence d'un mécanisme de suivi/évaluation permettant de rassembler et d'analyser des données sur le système alimentaire urbain afin d'informer les décideurs locaux dans l'élaboration de politiques alimentaires urbaines.

Permet l'(auto)évaluation de la présence et l'utilisation de mécanismes de suivi / évaluation permettant de rassembler et d'analyser des données sur les systèmes alimentaires urbains. Le suivi / évaluation effectif permettra de réfléchir sur les expériences acquises avec les politiques alimentaires urbaines et sur les impacts obtenus; éclairera et améliorera la formulation des politiques alimentaires municipales.

6. Existence d'un plan de gestion des approvisionnements alimentaires d'urgence/de résilience alimentaire pour la municipalité (en cas de catastrophes; vulnérabilités dans la production alimentaire, les transports, l'accès, les chocs socio-économiques, etc.) sur la base d'une évaluation des risques et de la vulnérabilité du territoire.

Permet l'(auto)évaluation de la présence et du niveau de mise en œuvre d'un plan de gestion des approvisionnements alimentaires d'urgence / de résilience alimentaire. Si nécessaire, une évaluation critique du plan lui-même peut également être mise en œuvre. Les deux exercices aident à définir les domaines à améliorer.

xi. Proposé sur la base des retours des villes pilotes, des révisions de la FAO et de RUAF en 2019 et 2021, et de l'élaboration des consignes méthodologiques.



AXES OPÉRATIONNELS DU PACTE DE MILAN	RÉSULTATS SECTORIELS	ACTIONS RECOMMANDÉES
<p>Promouvoir une alimentation durable et une bonne nutrition</p>	<p>Les citoyens ont accès à des aliments à prix abordables, en quantités suffisantes, nutritifs, sûrs, adéquats et diversifiés qui contribuent à une alimentation saine et répondant à leurs besoins alimentaires.</p>	<p>7. Promouvoir une alimentation durable (saine, sûre, culturellement adaptée, respectueuse de l'environnement et des droits).</p>
	<p>Diminution de la prévalence des maladies non transmissibles et amélioration de l'état de santé par l'alimentation dans des communautés spécifiques.</p>	<p>8. Lutter contre les maladies non transmissibles liées à une mauvaise alimentation et à l'obésité.</p>
	<p>Les politiques alimentaires, sanitaires et éducatives visent et améliorent la durabilité et la valeur nutritionnelle des régimes alimentaires, et coordonnent les actions entre les secteurs de la santé, de l'environnement et de l'alimentation.</p>	<p>9. Élaborer des recommandations pour une alimentation saine et durable.</p> <p>11. Élaborer des instruments réglementaires et volontaires pour encourager une alimentation durable.</p> <p>12. Encourager les secteurs de la santé et de l'alimentation à joindre leurs efforts.</p> <p>10a. Adapter les normes et les réglementations pour rendre l'alimentation durable disponible dans les établissements des secteurs public et privé.</p>
	<p>Tous les habitants ont accès à l'eau potable et à l'assainissement.</p>	<p>10b. Adapter les normes et les réglementations pour rendre l'eau potable disponible dans les établissements des secteurs public et privé.</p> <p>13. Investir et s'engager à assurer l'accès universel à l'eau potable et à un assainissement approprié.</p>



INDICATEURS

7. Diversité alimentaire minimale pour les femmes en âge de procréer.

Évalue la qualité de l'alimentation au niveau individuel, en particulier chez les femmes en âge de procréer. C'est un indicateur indirect de la probabilité de la disponibilité de régimes alimentaires répondant aux besoins en micro-nutriment des femmes.

8. Nombre de ménages vivant dans des «déserts alimentaires».

Mesure la distribution géospatiale des établissements de vente au détail de produits alimentaires et des groupes de population socio-économiques afin d'analyser le nombre (ou le pourcentage) de ménages vivant à une certaine distance des marchés des produits alimentaires.

9. Coûts moyen du panier alimentaire à l'échelle de la ville/de la communauté.

Mesure le coût moyen d'une alimentation répondant aux exigences minimales en macro et micronutriments ou aux recommandations nutritionnelles.

10. Consommation quotidienne moyenne individuelle de viande.

N.B: il ne s'agit pas d'un indicateur normatif sur l'apport quotidien recommandé en viande. Il mesure la consommation de viande afin de discuter de régimes alimentaires sains et durables d'un point de vue environnemental.

11. Nombre d'adultes atteints de diabète de type 2.

Mesure le nombre (pourcentage) d'adultes atteints de diabète de type 2.

12. Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.

Mesure la prévalence du retard de croissance (mauvaise croissance linéaire) chez les enfants âgés de moins de 5 ans.

13. Prévalence du surpoids ou de l'obésité chez les adultes, les jeunes et les enfants.

Mesure la prévalence du surpoids ou de l'obésité chez les adultes, les jeunes et les enfants. Elle implique des mesures de poids et de taille pour différents groupes d'âge et de sexe afin de déterminer le pourcentage de populations en surpoids ou obèses.

14. Nombre d'activités menées ou soutenues par les villes pour promouvoir des régimes alimentaires sains et durables.

Mesure le nombre d'activités conduites ou soutenues par les villes pour promouvoir des régimes alimentaires sains et durables. Les données peuvent être ventilées par type d'activité et par public cible.

15. Existence de politiques/programmes visant à réduire la consommation de sucre, de sel et de matières grasses de certains groupes cibles spécifiques (par exemple, le grand public, dans les hôpitaux et les écoles).

Mesure l'existence de loi/réglementations/politiques/programmes qui traitent de la consommation de sucre, de sel et de matière grasses pour des groupes cibles spécifiques (par exemple, le grand public, les hôpitaux et les écoles).

16. Présence de programmes/politiques favorisant la disponibilité d'aliments nutritifs et diversifiés dans les établissements publics.

Surveille la présence de programmes / politiques favorisant la disponibilité d'aliments nutritifs et diversifiés dans les établissements publics.

17. Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquats.

Mesure le pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquats. En désagrégant les données spatialement et par strates socio-économiques différentes, il est possible d'identifier quelles parties de la population sont laissées pour compte.



AXES OPÉRATIONNELS DU PACTE DE MILAN	RÉSULTATS SECTORIELS	ACTIONS RECOMMANDÉES
Assurer l'équité sociale et économique	Augmentation du niveau de sécurité alimentaire de certains groupes vulnérables.	14. Utiliser les transferts monétaires et alimentaires , ainsi que d'autres systèmes de protection sociale pour permettre aux populations vulnérables d'accéder à une alimentation saine.
		15. Réorienter les programmes d'alimentation scolaire et ceux d'autres services de restauration institutionnelle afin de proposer des aliments sains et locaux.
	Des emplois équitables et décents (formels et informels) et des opportunités de revenus existent pour les petits producteurs, les travailleurs (y compris les jeunes et les femmes) et les entreprises dans l'ensemble du système alimentaire.	16. Promouvoir un emploi décent pour tous au sein du secteur agroalimentaire, en intégrant pleinement les femmes. 17. Encourager et soutenir les activités d'économie sociale et solidaire en accordant une attention particulière aux activités qui permettent des moyens d'existence durables aux populations marginalisées tout au long du système alimentaire et facilitent l'accès à une alimentation saine tant en ville qu'à la campagne.
	Les politiques alimentaires traitent et améliorent l'inclusion sociale.	18. Promouvoir les réseaux et les initiatives locales qui contribuent à l'intégration sociale et fournissent des aliments aux personnes marginalisées.
		Les communautés locales disposent des connaissances, des compétences et de l'expertise nécessaires pour développer un système alimentaire local et durable.



INDICATEURS

18. Pourcentage de ménages souffrant d'insécurité alimentaire selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES).

Mesure la gravité de l'insécurité alimentaire sur la base du FIES. Ceci est un indicateur de l'accès à la nourriture, pas de la qualité de l'alimentation.

19. Pourcentage de personnes bénéficiant de programmes d'aide alimentaire/d'aide sociale.

Mesure le recours à l'aide alimentaire et/ou l'aide sociale ciblant les groupes vulnérables qui ont des difficultés à se nourrir. Au fil du temps, cet indicateur devrait indiquer l'augmentation/la diminution de son recours.

20. Pourcentage d'enfants et de jeunes (âgés de moins de 18 ans) bénéficiant de programmes scolaires alimentaires.

Mesure la proportion d'enfants et de jeunes (âgés de moins de 18 ans) fréquentant une école et bénéficiant d'un programme d'alimentation scolaire.

21. Nombre d'emplois formels liés au système alimentaire urbain payant au moins le salaire minimum national ou le salaire minimum vital.

Mesure le nombre total d'emplois formels rémunérés fournis par le système alimentaire urbain à un niveau égal ou supérieur au salaire minimum national ou au salaire minimum vital. N.B: S'il n'est PAS possible de quantifier les emplois rémunérés à hauteur du salaire minimum national ou du salaire minimum vital, l'accent devrait être mis sur la quantification du nombre total d'emplois formels rémunérés dans le système alimentaire.

22. Nombre de structures/projets alimentaires lancés et soutenus par la communauté dans la ville.

Mesure le nombre de structures/projets alimentaires communautaires dans la ville, tels que les cuisines communautaires, les jardins communautaires, les magasins communautaires, les cafés et les centres de restauration.

23. Présence de politiques et d'objectifs liés à l'alimentation, avec une attention particulière pour les groupes socialement vulnérables

Permet l'(auto)évaluation de la présence et du niveau de mise en œuvre des politiques et objectifs municipaux liés à l'alimentation, qui ciblent directement les groupes vulnérables, ou indirectement en soutenant et en permettant aux activités communautaires d'accroître l'inclusion sociale et fournir de la nourriture aux personnes marginalisées.

24. Nombre (et types) d'offres d'apprentissage et de perfectionnement des compétences en alimentation et en nutrition, en accès à l'emploi et en leadership.

Nombre d'opportunités (cours, etc.) d'apprentissage et de développement des compétences liés au système alimentaire dans trois catégories différentes: alimentation et nutrition, accès à l'emploi et leadership. Cet indicateur appuiera la collecte de données de base sur lesquelles fonder une analyse des lacunes, des besoins, des opportunités et développer des actions supplémentaires.



AXES OPÉRATIONNELS DU PACTE DE MILAN	RÉSULTATS SECTORIELS	ACTIONS RECOMMANDÉES
Soutenir la production alimentaire	La capacité de production et de transformation des aliments en milieu urbain et périurbain est optimisée et réduit la dépendance vis-à-vis de sources d'approvisionnement extérieures.	20. Promouvoir et renforcer la production et la transformation alimentaire urbaines et périurbaines.
	Les urbanistes protègent les ressources agricoles locales et leurs usages, dans les plans d'utilisation des terres et de développement urbain.	23. Protéger et permettre un accès et une occupation sûrs des terres pour une production alimentaire durable dans les régions urbaines et périurbaines. 22. Appliquer une approche écosystémique pour un aménagement et une gestion du territoire holistiques et intégrés.
	Les producteurs ont les connaissances, les compétences et l'expertise requises.	24. Contribuer à offrir des services aux producteurs installés dans et autour des villes.
	Des chaînes d'approvisionnement efficaces et diversifiées relient la ville aux producteurs des zones périurbaines et proches rurales, leur permettant d'accéder à un large éventail d'opportunités de marché.	21. Veiller à assurer la cohérence entre la production, la transformation et la distribution dans les villes et les régions rurales voisines. 25. Soutenir les circuits alimentaires courts , les organisations de producteurs, les réseaux et plateformes mettant en relation les producteurs et les consommateurs.
	Renforcer la connexion entre les zones urbaines et rurales grâce au recyclage et à la réutilisation des déchets organiques, de l'eau et de l'énergie.	26. Améliorer la gestion et la réutilisation des eaux usées dans l'agriculture et la production alimentaire.



INDICATEURS

25. Nombre d'habitants situés géographiquement dans la ville, avec accès à un jardin urbain agricole.

Mesure l'accessibilité des résidents de la ville (et de groupes cibles spécifiques) aux jardins/terrains agricoles urbains.

Afin de prendre en compte les différences géographiques, économiques et sociales entre les villes en matière d'accès aux jardins, l'indicateur ne reflétera l'impact que si les données sont filtrées par localisation géospatiale, densité de population, niveau de revenu, etc.

26. Présence de politiques et de réglementations municipales permettant et encourageant la production et la transformation de produits agricoles au sein de la ville.

Evalue la présence de politiques et de réglementations municipales favorables qui permettent et encouragent la production et la transformation agricole urbaine. Cela aidera à définir les lacunes ou les domaines à améliorer en révisant / formulant de nouvelles politiques et réglementations.

27. Superficie des espaces agricoles (si existants) présents au sein de la ville.

Surveille l'évolution de la superficie de terre utilisées ou destinées pour l'agriculture à l'intérieur des limites municipales (bien qu'elles ne soient peut-être pas utilisées pour le moment), ainsi que les espaces vacants et aménagés susceptibles d'être utilisés pour l'agriculture.

28. Proportion de la population agricole totale - dans les limites géographiques de la municipalité - détenant des droits de propriété ou des terres agricoles garanties pour la production alimentaire, par genre.

Surveille la propriété et les droits sur les terres agricoles. En favorisant spécifiquement la ventilation des données par genre.

29. Proportion de terres agricoles dans la zone municipale en agriculture durable.

Mesure la superficie agricole totale existante sur la municipalité (également appelée agriculture urbaine et périurbaine) engagée dans une agriculture durable (le total étant constitué de l'ensemble des terres agricoles situées dans la zone municipale).

30. Nombre de producteurs agricoles ayant bénéficié d'une formation ou ayant reçu une assistance technique au cours des 12 derniers mois.

Suit le nombre de producteurs (producteurs agricoles et horticoles, petits exploitants et agriculteurs) installés dans la ville et à proximité de la ville qui ont reçu une formation technique ou une assistance sur une période donnée (par exemple, les douze derniers mois).

31. Nombre d'infrastructures municipales de transformation et de distribution des produits alimentaires disponibles pour les producteurs implantés dans la zone municipale.

Surveille le nombre (et le type) d'infrastructures municipales pour le stockage, la transformation et la distribution d'aliments situés dans la zone municipale, y compris les bâtiments de stockage, les usines de transformation, les installations de transport et les marchés (de gros et de détail).

32. Proportion de producteurs locaux/régionaux qui vendent leurs produits sur les marchés publics de la ville.

Surveille la part des producteurs locaux / régionaux qui vendent (une partie de) leurs produits à un ou plusieurs points de vente publics de la ville.

33. Proportion annuelle de déchets organiques urbains collectés qui sont réutilisés pour la production agricole, et qui sont produit dans les limites géographiques de la municipalité.

Mesure le pourcentage de déchets organiques urbains collectés et recyclés qui sont réutilisés pour la production agricole urbaine et périurbaine.



AXES OPÉRATIONNELS DU PACTE DE MILAN	RÉSULTATS SECTORIELS	ACTIONS RECOMMANDÉES
Approvisionnement et distribution alimentaires	Une évaluation des flux alimentaires est réalisée et permet de mieux comprendre les impacts possibles des actions d'amélioration de la filière alimentaire.	27. Déterminer les flux de nourriture qui circulent vers et à travers la ville.
	Les compétences locales de transformation, de stockage et de distribution des aliments sont améliorées et optimisées.	28. Favoriser la mise en place de meilleures technologies et infrastructures pour le stockage, la transformation, le transport et la distribution des aliments, qui relie les zones périurbaines et rurales voisines.
	Le fonctionnement et les infrastructures des marchés publics alimentaires de la ville est amélioré et optimisé.	31. Apporter un soutien à la politique et aux programmes liés aux marchés publics de la ville. 32. Améliorer et étendre les infrastructures qui mettent en relation les acheteurs urbains avec les vendeurs urbains, périurbains et ruraux.
	Les politiques des marchés publics et du commerce facilitent l'approvisionnement et la distribution d'aliments locaux et durables.	30. Réviser la politique des marchés publics et du commerce pour faciliter l'approvisionnement alimentaire en circuits courts.
	Les secteurs de la transformation des aliments, de la vente et de la restauration sont conformes aux réglementations en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire.	29. Evaluer, réviser et/ou renforcer les systèmes de contrôle alimentaire.
	Inclusion du secteur informel	33. Reconnaître la contribution du secteur informel



INDICATEURS

34. Existence de politiques/programmes traitant de la réduction des émissions de GES pour les différentes étapes de la filière alimentaire (par exemple, transformation, stockage, transport, emballage, vente, cuisine, gestion des déchets, etc.).

Evalue l'existence de politiques / programmes traitant de la réduction des émissions de GES pour différentes étapes de la filière alimentaire (transformation, stockage, transport, emballage, vente, cuisine, gestion des déchets, etc.).

35. Présence d'un plan de développement visant à renforcer la résilience et l'efficacité de la logistique des chaînes d'approvisionnement alimentaires locales.

Permet l'(auto)évaluation de la présence, le fonctionnement et l'efficacité d'un plan de développement visant à renforcer la résilience et l'efficacité de la logistique des chaînes d'approvisionnement alimentaires locales. Cela aide également à définir les domaines à améliorer.

36. Nombre de points de vente de fruits et légumes frais pour 1000 habitants (marchés et magasins) soutenus par la municipalité.

Mesure le nombre de marchés et points de vente de fruits et légumes frais pour 1000 habitants, et bénéficiant d'un soutien direct de la municipalité.

37. Investissements municipaux annuels pour les marchés et points de vente alimentaires fournissant des produits frais aux habitants de la ville, en proportion du budget total (investissement).

Mesure les investissements municipaux annuels dans les marchés des produits alimentaires ou les points de vente fournissant des produits frais aux résidents de la ville, sous forme de proportion du budget d'investissement total (ou de tout budget qui convient le mieux à la ville).

38. Proportion des dépenses publiques dédiées à des achats de produits alimentaires de sources éthiques durables et de chaînes d'approvisionnement plus courtes (locales/régionales).

Mesure la part des dépenses publiques dédiées à des achats de produits alimentaires de sources éthiques durables et de chaînes d'approvisionnement plus courtes (locales/régionales). L'indicateur mesure également la part des dépenses publiques dédiées à des achats de produits alimentaires de sources éthiques durables et de chaînes d'approvisionnement plus courtes (locales/régionales).

39. Présence d'une législation sur la sécurité sanitaire des aliments et de procédures de mise en œuvre et d'application.

Permet l'(auto)évaluation de la présence, de la mise en œuvre et des procédures d'application de la législation sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.

40. Existence de services de soutien au secteur alimentaire informel fournissant des conseils en matière de planification, de finance et de développement.

Evalue l'existence de services d'appui au secteur alimentaire informel fournissant des conseils en matière de planification, de finance et de développement. (L'accent est mis en priorité sur les réglementations relatives à l'hygiène et à la sécurité sanitaire alimentaire, mais il est important d'envisager des besoins et une offre de soutien plus large - infrastructures, compétences, etc.)



AXES OPÉRATIONNELS DU PACTE DE MILAN	RÉSULTATS SECTORIELS	ACTIONS RECOMMANDÉES
Prévenir le gaspillage alimentaire	<p>Les pertes et les déchets alimentaires sont diminués (ou réutilisés) dans tout le système alimentaire.</p>	<p>34. Inciter les acteurs du système alimentaire à évaluer et à surveiller les pertes alimentaires et la réduction des déchets à tous les stades des filières alimentaires de la métropole.</p> <p>35. Sensibiliser à la perte et au gaspillage d'aliments par le biais d'événements et de campagnes.</p>
	<p>Les politiques et réglementations en matière de pertes et de gaspillage alimentaires sont élaborées et appuyées par un large ensemble d'acteurs du système alimentaire.</p>	<p>36. Collaborer avec le secteur privé ainsi qu'avec des organismes communautaires, de recherche et d'éducation pour créer et modifier, le cas échéant, les politiques et les réglementations municipales permettant d'empêcher le gaspillage ou de récupérer en toute sécurité des aliments.</p>
	<p>Augmentation du volume d'aliments sains récupérés et redistribués pour la consommation humaine.</p>	<p>37. Faire des économies de nourriture en facilitant la récupération et la redistribution d'aliments sains et nutritifs pour la consommation humaine.</p>

Références

- UN. 2018. *World Urbanization Prospect: the 2018 revision* [online]. [Cited 25/09/2019]. <https://population.un.org/wup/Publications/Files/WUP2018-KeyFacts.pdf>
- FAO. 2017. *The State of Food and Agriculture. Leveraging Food Systems for Inclusive Rural Transformation* [online]. Rome. [Cited 25/09/2019]. <http://www.fao.org/3/a-i7658e.pdf>
- Tefft, J.F., Jonasova, M., Adjao, R.T.O.A., & Morgan, A. M. 2017. *Food Systems for an Urbanizing World* [online]. Rome, World Bank Group and FAO. [Cited 25/09/2019]. <http://documents.worldbank.org/curated/en/454961511210702794/Food-systems-for-an-urbanizing-world-knowledge-product>
- UN Habitat. 2010. *The State of the World Cities 2010/2011. Bridging the Urban Divide. State of the World's Cities Reports*. Nairobi, Kenya. 244 pp. (also available at: https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/11143016_alt.pdf).
- IFPRI. 2017. *2017 Global Food Policy Report* [online]. Washington DC. [Cited 25/09/2019]. <http://ebrary.ifpri.org/utils/getfile/collection/p15738coll2/id/131085/filename/131296.pdf>
- WHO. 2018. *Overweight and Obesity: Key Facts* [online]. [Cited 25/09/2019]. <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/obesity-and-overweight>



INDICATEURS

41. Volume annuel total de pertes et de déchets alimentaires.

Mesure le volume annuel total de pertes et de déchets alimentaires (et sa diminution).

42. Nombre annuel d'événements et de campagnes visant à réduire les pertes et le gaspillage alimentaire.

Collecte des informations sur les types d'activités (événements, campagnes, études de recherche), les secteurs ciblés (foyers, entreprises, restauration, transformation, production, etc.) et, le cas échéant, sur l'impact réel sur la réduction du gaspillage alimentaire.

43. Présence de politiques ou de réglementations concernant la prévention, la récupération et la redistribution des déchets alimentaires.

Mesure la présence de politiques ou de réglementations qui traitent de la prévention, de la réduction, de la récupération, et de la redistribution des aliments sains et nutritionnelles pour la consommation humaine.

44. Volume annuel total des excédents alimentaires récupérés et redistribués pour la consommation humaine.

Mesure la totalité des aliments disponibles récupérés et redistribués pour la consommation humaine tout au long de la filière alimentaire urbaine, à partir du moment où l'aliment devient disponible (dans les zones urbaines et périurbaines) jusqu'à ce qu'il atteigne et soit utilisé par le consommateur final.

7. HLPE. 2017. *Nutrition and food systems. A report by the High-Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security* [online]. Rome. [Cited 25/09/2019]. <http://www.fao.org/3/a-i7846e.pdf>
8. GBD 2017 Diet Collaborators. 2019. *Health effects of dietary risks in 195 countries, 1990–2017: a systematic analysis for the Global Burden of Disease Study 2017*. Lancet 2019; 393: 1958–72 [online]. [Cited 25/09/2019]. [https://www.thelancet.com/article/S0140-6736\(19\)30041-8/fulltext](https://www.thelancet.com/article/S0140-6736(19)30041-8/fulltext)
9. WHO. 2017. *Assessing the economic costs of unhealthy diets and low physical activity. An evidence review and proposed framework* [online]. [Cited 25/09/2019]. http://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0004/342166/Unhealthy-Diets-ePDF-v1.pdf?ua=1
10. C40 Cities, Arup, University of Leeds. 2019. *The Future of Urban Food Consumption in a 1.5 World* [online]. [Cited 25/09/2019]. <https://www.c40.org/consumption>
11. WB. 2015. *Investing in Urban Resilience. Protecting and Promoting Development in a Changing World* [online]. Washington DC. [Cited 25/09/2019]. <https://www.gfdrr.org/sites/default/files/publication/Investing%20in%20Urban%20Resilience%20Final.pdf>
12. AfDB, OECD, UNDP. 2016. *African Economic Outlook 2016. Special Theme: Sustainable Cities and Structural Transformation* [online]. [Cited 25/09/2019]. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/AEO_2016_Report_Full_English.pdf
13. FAO. 2018. *Sustainable Food Systems – Concept and framework* [online]. Rome. [Cited 25/09/2019]. <http://www.fao.org/3/ca2079en/CA2079EN.pdf>

Division de la production végétale et de la protection des plantes – Ressources naturelles et production durable & Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies – Partenariats et diffusion

Urban-Food-Actions@fao.org

<http://www.fao.org/urban-food-agenda/fr/>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, Italy



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO